

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DE LA DROME

EXRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune d'ALLEX

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents lors de la délibération
19	19	14

Date de la convocation  
29 janvier 2019

Date d'affichage  
11 février 2019

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
16	0	0

**Séance du 4 février 2019**

Le lundi 4 février 2019 à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'Allex, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Etaient présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Catherine BESSON, Louis QUAIRE, Bernard VINCENT, Denis CORNILLON, Marie-Cécile SEGUIN, Christel DUBOIS, Chantal ANDRIES, Sylvie VACHON, Fanny MOREL, Maryvonne CORNU-CHARRIER, Monique SEGUIN-MANCHON.

Etaient excusé(e)s : Christian SIRON représenté par Jean-Michel CHAGNON, Rodrigue ROUBY représenté par Jocelyne CASTON.

Etaient absent(e)s : Didier CHALAS, Marlène DEFROIDCOURT, Christophe BURLING.

Secrétaire de séance : Monique SEGUIN-MANCHON.

**AVIS DE LA COMMUNE SUR LE DOSSIER DE DEMANDE  
D'AUTORISATION D'AUGMENTER LA CAPACITE DE  
PRODUCTION PAR LA SOCIETE CHARLES & ALICE.**

Vu le Code de l'Environnement, et notamment ses articles L122-1 et R122-1 et suivants, relatifs à l'évaluation environnementale, L123-1 et R123-1 et suivants relatifs à l'enquête publique, son livre V titre 1<sup>er</sup>, parties législatives et réglementaires, relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement,

Vu la nomenclature des installations classées codifiée dans le Code de l'Environnement,

Monsieur le Maire expose la demande au titre des installations classées présentée par la Société CHARLES & ALICE auprès de la Préfecture de la Drôme le 29 juin 2017 et complétée le 23 juillet 2018, relative à une autorisation d'augmenter la capacité de production de son établissement de fabrication et de conditionnement de desserts de fruits,

La production projetée étant supérieure à 300t/j, le projet qui relève de la rubrique 3642-2 des installations classées pour la protection de l'environnement est soumis à autorisation et doit faire l'objet des formalités d'enquête publique,

Considérant l'arrêté préfectoral du 13 décembre 2018 portant ouverture de l'enquête publique du 14 janvier 2019 au 14 février 2019 inclus,

Considérant les prescriptions du code de l'Environnement notamment son article R512-20 qui stipule :  
*« Le conseil municipal de la commune où l'installation projetée doit être implantée et celui de chacune des communes mentionnées au III de l'article R. 512-14 sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête. Ne peuvent être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête. »*

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DÉCIDE de donner un avis favorable au projet d'augmentation de la capacité de production de l'entreprise Charles et Alice.

Le Conseil approuve à l'unanimité.



Le Maire d'Allex,  
Gérard CROZIER